

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

## L'ABSENCE DE CERTAINS MINISTRES

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, si je demande la parole, c'est pour dire que je déplore vivement l'absence de certains ministres qui détiennent des portefeuilles importants. En fait, ils sont 36 au cabinet actuellement. J'avais des questions à poser au premier ministre au sujet d'une affaire internationale.

**M. Nielsen:** Il n'y a que cinq ministres de présents aujourd'hui.

**M. Broadbent:** Le premier ministre est absent tout comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Je me proposais de poser une question au ministre des Finances (M. Lalonde). Mais il brille par son absence. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) est aussi absent, tout comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le ministre d'État au Commerce international (M. Regan) et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). Je viens de nommer plus d'une demi-douzaine de ministres que nous comptons interroger aujourd'hui.

Je ne prétends pas, bien entendu, réclamer la présence quotidienne des ministres à la Chambre. Nous comprenons que leurs responsabilités les appellent ailleurs. Mais le cabinet compte 36 membres et seulement sept sont là ce matin. Cela est inacceptable de la part d'un gouvernement qui reconnaît ses responsabilités à l'égard des Canadiens.

• (1115)

Je termine en rappelant que c'est aujourd'hui vendredi treize. C'est normalement un jour de catastrophes. En règle générale nous ne sommes pas satisfaits des réponses qu'on nous fournit mais nous ne jugeons pas qu'il soit convenable même pour un cabinet libéral de se comporter de la sorte un vendredi treize.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## AIR CANADA

LE CHOIX DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL—L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre n'a pas vraiment répondu hier à nos questions à propos de l'enquête criminelle sur les agissements du président d'Air Canada et devant la nonchalance renversante du premier ministre, qui a permis à son ami de rester à son poste en attendant les résultats de l'enquête, le ministre peut-il dire à la Chambre que cette enquête porte sur des allégations selon lesquelles le président d'Air Canada aurait conspiré frauduleusement avec les promoteurs montréalais Isaac Gelber, Bernard Saint-Jacques et Pierre Jolicœur pour obtenir des dessous-de-table de 3.6 millions de dollars à l'occasion du

## Questions orales

déménagement du siège social d'Air Canada à Montréal, ce qui va à l'encontre des articles 423(1)d) et 338(1) du Code criminel?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, cela fait maintenant au moins quinze fois que l'on répond à cette question. Mon cher collègue voudrait probablement que le ministre de la Justice ou moi-même disions quelque chose qu'il puisse interpréter comme une accusation à l'égard du président d'Air Canada. Le député est avocat. Il respecte donc sans doute le principe selon lequel personne n'est coupable avant d'avoir été accusé de quelque chose. Il n'y a pas de présomption de culpabilité dans notre système juridique. Selon moi, tout ce que j'aurais pu dire déjà et tout ce que je pourrais dire maintenant pourrait être interprété comme une présomption de culpabilité. Par conséquent, tout au long de cette affaire—et je déplore tout autant que mon collègue de ne pas avoir encore reçu le rapport de la GRC—le gouvernement a jugé préférable de garder le silence. Je l'ai dit tellement de fois que je commence moi-même à en avoir assez.

**M. Nowlan:** Je suis bien d'accord avec une partie de la réponse du ministre. Il a tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une affaire délicate qui peut être désagréable.

## L'APPEL TÉLÉPHONIQUE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, cette enquête ne porte pas sur un citoyen ordinaire. Elle vise un haut fonctionnaire d'une société de la Couronne toujours en poste. Un simple policier qui fait l'objet d'une enquête quelconque est toujours suspendu en attendant les résultats de l'enquête.

Je trouve intolérable que ni le ministre des Transports ni le ministre de la Justice n'ait dit à la Chambre ou ailleurs quand l'enquête a été instituée, où elle en est rendue et quand elle sera terminée, même si le ministre, d'après sa réponse qui figure au hansard du 20 décembre 1982, a téléphoné au président d'Air Canada au début de septembre pour le prévenir de l'enquête criminelle bien avant que la GRC ne fasse une perquisition dans ses bureaux et chez lui. Dans ces conditions, le ministre peut-il dire à la Chambre de quoi il a parlé au président quand il lui a téléphoné pour le prévenir de l'enquête? Ne fait-on pas deux poids, deux mesures si l'on avertit quelqu'un qu'il fait l'objet d'une enquête criminelle? Les autres citoyens canadiens sont-ils prévenus ainsi?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Madame le Président, c'est justement parce qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures que nous ne pouvons pas répondre à la question de mon collègue. Comme il devrait le savoir, la règle du droit est la même pour tout le monde. Ce qu'il essaie de faire, c'est d'établir des normes sélectives pour la règle du droit, afin de pouvoir obtenir plus de renseignements sur les affaires qui l'intéressent. Ce n'est pas la coutume au Canada et j'espère que ce ne le sera jamais. Cela m'attriste de voir que le député ne peut pas respecter nos traditions.